**Déclaration de la Canadian Association of Human Rights Institutes (CAHRI)\***

**sur l’agression russe contre l’Ukraine**

**28 février 2022**

Nous sommes consternés par les violations éhontées des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et des principes de base du droit international par le président Vladimir Poutine et la Fédération de Russie.

Dans un mépris total des principes de non-recours à la force pour régler les différends et de respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale d'un autre État, la Russie a enfreint les règles cardinales du système fondé sur la Charte dans un acte d'agression manifeste. En tant qu'individu, la décision de M. Poutine de faire la guerre engage sa responsabilité pénale.

Les actes ultérieurs de recours à la force contre des cibles manifestement civiles, y compris des résidences civiles et des cibles non militaires, constituent des violations du droit international humanitaire et sont, à première vue, des crimes de guerre.

En tant que garant de l'ordre international fondé sur des règles de l'après-Seconde Guerre mondiale, la Russie s'est vu conférer une position privilégiée en tant que membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, avec un droit de veto, au nom des États membres de l'ONU et de la communauté internationale, dans le but de contribuer à la paix et à la sécurité mondiales et de les maintenir, ainsi qu'aux objectifs et principes connexes des Nations unies, notamment le respect des droits de l'homme et le développement social et économique. Des actes d'agression délibérés, associés à un usage abusif du droit de veto, constituent une répudiation manifeste de cette confiance.

En tant que telle, la Russie ne mérite plus et ne peut plus raisonnablement occuper une position privilégiée au sein de la communauté internationale pour la paix et la sécurité, les droits de l'homme ou le développement.

Nous appelons les États membres de l'ONU à s'unir pour la paix au sein de l'Assemblée générale et à ignorer les positions diplomatiques illégitimes de la Russie et, au contraire, à soutenir l'Ukraine dans la défense de sa souveraineté, de son intégrité territoriale, et de la protection et du bien-être de toutes les personnes en Ukraine.

Nous demandons à l'Assemblée générale des Nations Unies de retirer à la Russie son statut de membre du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.

Nous demandons à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) de ne pas tenir compte de la Russie dans toute décision de consensus en utilisant la règle du consensus moins un « en cas de violations claires, flagrantes et non corrigées des engagements pertinents de l'OSCE ».

Nous demandons au Comité des ministres du Conseil de l'Europe d'invoquer l'article 8 de son statut et d'expulser la Russie pour ses violations flagrantes des objectifs stipulés de l'organisation.

Nous demandons au Canada de se tenir aux côtés de l'Ukraine et au gouvernement du Canada d'offrir toutes les facilités et tous les moyens de soutien au gouvernement et au peuple de l'Ukraine pour défendre leurs droits individuels et collectifs inhérents à l'autodétermination et tous les autres droits de la personne.

Nous félicitons l'Ukraine pour sa persistance à appeler à une résolution pacifique de la situation, malgré les menaces extrêmes et, maintenant, les attaques contre elle.

Nous nous engageons à témoigner honnêtement et sans réserve des violations dont nous sommes actuellement témoins et à soutenir la restauration complète de l'indépendance et du développement de l'Ukraine et du peuple ukrainien dans le cadre de l'état de droit, selon la volonté authentique du peuple, et dans le plein respect des droits de l'homme.

*\* Si tous les membres de la CAHRI ne sont pas d'accord pour approuver cette déclaration, nous pouvons dresser la liste de ceux qui souhaitent se joindre à cette déclaration.*